



Bureau du 28 avril 2017

Objet n°1 : avenants au marché relatif au déploiement du FttH sur le Département de l'Eure

Rapport du Président relatif à la délibération B 2017-001

A. Contexte

L'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre pour le déploiement du très haut débit confiées à la société FM Projet ne se déroule pas comme prévu.

Pour rappel, cette société est chargée de réaliser les études de conception d'un réseau très haut débit et d'assurer le pilotage des travaux qui en découlent sur les territoires de :

- Ex-CC Gisors Epte Lévière (lot 3),
- Ex-CC de Bernay et ses Environs (lot 2),
- CC du Pays du Neubourg (lot 1),
- CC du Pays de Conches (lot 1),
- Ex-CC du Canton de Rugles (lot 1).

Ce marché relève d'une articulation de projet de déploiement avec l'intervention d'un maître d'œuvre, d'entreprises de génie civil puis d'entreprises posant la fibre.

Le marché attribué à la société FM Projet devait s'opérer en plusieurs phases :

- Une première s'étendant jusqu'à la phase PRO pour l'ensemble des territoires visés et répartis en 3 lots. Au terme de cette phase, les parcours de câbles, leur dimension, l'identification des logements visés et l'évaluation des coûts par zone arrières de SRO devaient être fixés. Le but était, parmi cet ensemble de zones géographiques, de déterminer celles qui seraient déployées en première phase, de définir des zones de montée en débit et de programmer les travaux pour les communes au-delà de 2020.
- Une seconde débutant par les études EXE sur les zones retenues et s'achevant à la réception des travaux et livraison des documents permettant la prise en exploitation du réseau. Cette seconde phase faisait l'objet de tranches fermes et de tranches conditionnelles dont chacune représentait le déploiement d'environ 2000 prises.

Les études PRO nous ont été livrées entre avril et juin 2016. Nous avons dans la foulée identifié les tranches fermes de chacun des lots pour FM Projet et sur l'ex CCC Rugles et sur l'ex CC de Gisors Epte Lévière affermi une tranche conditionnelle.

Dès le mois de juin identifié des retards de livraison des études EXE. Une première réunion a été organisée avec FM Projet qui nous a affirmé nous livrer ces études à partir du mois de juillet et toutes celles restantes en septembre.

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenumerique.fr

En septembre 2016, aucune étude n'a été livrée une nouvelle réunion a donc été organisée. Dans les semaines qui ont suivi, les premières études EXE ont été livrées de façon parcellaire, comprenant des erreurs importantes. Cette situation a perduré jusqu'en novembre 2016 où une réunion avec le dirigeant a été à nouveau organisée. Lors de cette réunion, ce dernier a présenté un planning étendant les études commandées jusqu'en 2019 alors qu'elles devaient être achevées en mars 2017 pour la totalité des territoires ce qui représente plus du double des études commandées...

De plus, pour les travaux lancés, nous devons au mois de janvier réceptionner une zone arrière de SRO sur la commune d'Aulnay sur Iton. Lorsque les équipes d'Eure Numérique se sont rendues sur place pour vérifier la qualité des travaux, des problèmes majeurs ont été identifiés avec des positionnements de câbles inappropriés, des câbles sous-dimensionnés, des logements oubliés... Des reprises importantes doivent être entreprises.

B. Les solutions envisagées

Il est alors apparu difficile d'envisager de poursuivre les commandes avec cette société . Nous nous sommes alors rapprochés des entreprises titulaires des marchés de travaux pour envisager une reprise des études.

Rapidement, il est apparu que les entreprises chargées de la pose des câbles optiques seraient pour cela les mieux placées. Elles détiennent en effet les compétences et par ailleurs, les entreprises titulaires des opérations de pur génie civil paraissent davantage intéressées par la réalisation de tranchées que par l'efficacité de la couverture assurée par le déploiement.

Une première réunion a eu lieu avec ces entreprises en décembre 2016 :

- Axians,
- Capecom,
- Sturno Télécom.

Nous attendions pour la mi-janvier leur position pour :

- Reprendre les études aux tarifs de FM Projet,
- S'engager sur un montant maximum de travaux pour assurer la couverture prévue.

Mais entre-temps, plusieurs évènements sont venus retarder leur décision :

- La société Sturno Télécom était en cours de cession à la société Sogétrel,
- La société Capecom négociait son rachat par le groupe Circet.

Dans cette phase, aucune avancée n'était possible.

La situation ne s'est que récemment stabilisée permettant d'envisager les modalités de reprise des études et du déploiement en limitant autant que possible les retards causés par FM Projet.

Les solutions proposées consistent à :

- Confier au groupement Capecom / Sogétrel la reprise des études sur le territoire de la communauté du Pays de Conches et sur l'ex-communauté de communes du Pays de Gisors-Epte-Lévrière
- Confier au groupement Team Réseaux / Marais / Sonoter les études sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg, Axians serait alors sous-traitant de ces études pour le compte du groupement
- Mettre en œuvre une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'ex-Communauté de communes de Bernay et ses Environs et de l'ex-communauté de communes du Canton de Rugles. Pour ces deux territoires, aucune proposition satisfaisante n'a été proposée pour la reprise des études.

Pour parvenir à ce montage plusieurs avenants doivent être envisagés pour certains lots attribués dans le cadre du marché visé en objet.

1. Avenants aux lots n°2 et 10

Ces deux lots ont été attribués au groupement CAPECOM / Sturno Télécom devenu Capecom (rachetée par Circet) / Sogétrel.

Le lot n°2 vise la fourniture et la pose de fibre optique sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Conches. L'objet de cet avenant est de confier à Capecom, et à travers cette "marque" Circet, la réalisation des études restant à effectuer sur le territoire de la CCPC.

La société s'engage à réaliser ces études pour un montant de 100.22 € HT par prise étant précisé qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de prises réellement présentes sur le territoire, ce montant ne pourra pas dépasser 521 158,15 € HT.

Le lot 10 vise la fourniture et la pose de fibre optique sur le territoire de l'ex communauté de communes d'Amfreville la Campagne. Ce lot ne pouvant être exécuté sur le territoire de ladite collectivité qui sera traitée via le marché de conception-réalisation, il conviendrait d'étendre le ressort géographique sur lequel il peut être exécuté afin de permettre à Circet de mettre en œuvre les études qu'elle aura réalisées.

2. Avenant au lot 8

Ce lot vise la fourniture et la pose de fibre optique sur le territoire de l'ex communauté de communes de Gisors Epte Lévrière. L'objet de cet avenant est de confier à Capecom, et à travers cette "marque" Circet, la réalisation des études restant à effectuer sur le territoire de l'ex CCGEL.

La société s'engage à réaliser ces études pour un montant de 85,52 € HT par prise étant précisé qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de prises réellement présentes sur le territoire, ce montant ne pourra pas dépasser 402 647,55 € HT.

3. Avenant au lot 3

Ce lot vise la réalisation des opérations de génie civil notamment sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Contrairement à ce qui est évoqué ci-dessus, l'entreprise chargée du déploiement de la fibre optique ne peut se voir confier les études restant à effectuer compte tenu d'un montant maximal du marché insuffisant.

Cependant, le groupement titulaire du lot 3 sous-traitera l'intégralité de cette prestation à Axians Normandie, titulaire du lot pour le déploiement de la fibre optique sur ce même territoire.

Les études seront réalisées cette fois pour un montant global et forfaitaire de 453 840€ HT.

Les entreprises concernées ont précisé être en mesure de livrer les premières études pour le reprises des travaux sous un délai de 5 mois et de les achever pour l'ensemble de leur périmètre respectif sous un délai de 9 mois.

La comparaison de ces coûts d'études avec ce qui était prévu au contrat de FM Projet est la suivante

Territoire	Coût FM Projet	Coût avenant
CC Pays du Neubourg	447 245 €	453 840€
CC Pays de Conches	374 927 €	521 158 €
Ex-CC Gisors Epte Lévrière	464 737 €	402 647 €

Les propositions de rédaction d'avenants correspondantes sont annexées au présent rapport.

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Extrait du procès-verbal des délibérations

Eure Numérique

Délibération n°B2017-01

Objet : avenants au marché relatif au déploiement du FttH sur le Département de l'Eure

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique,

Le Bureau réuni le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux, le quorum étant atteint,

Décide :

- D'adopter le rapport du Président relatif à la passation d'avenants au marché public relatif au déploiement du FttH sur le Département de l'Eure ;
- D'autoriser le Président d'Eure Numérique à signer les avenants aux lots 2, 3, 8 et 10 du marché relatif au déploiement du FttH sur le Département de l'Eure dans les termes et conditions des projets annexées au rapport du président.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

